Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB 10.10.2022
Date d'échéance prévue: 10.10.2023
Numéro de publication: UP04-0000004625

Entité de publication
SI Manufacture Reuge SA, Quartier du Progrès 37, 1450 Ste-Croix

Invitation à l'assemblée générale extraordinaire de SI Manufacture Reuge SA

Organisation concernée:
SI Manufacture Reuge SA
CHE-100.325.589
Quartier du Progrès 37
1450 Ste-Croix

Indications concernant l'assemblée générale:
28.10.2022, 12:00 heures, à la SI manufacture Reuge SA, Quartier du Progrès 37 à 1450 Sainte-Croix

Texte d'invitation/ordre du jour:
Le Conseil d'administration de SI Manufacture Reuge SA a l'honneur d'inviter les actionnaires de la société à prendre part à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

qui aura lieu le

vendredi 28 octobre 2022 à 12h00 heures

à la SI manufacture Reuge SA, Quartier du Progrès 37 à 1450 Sainte-Croix

Ouverture du bureau de contrôle à 11h45

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration :

1.1 Proposition du conseil d'administration afin de remédier à la situation de surendettement au sens de l'article 725§2 CO.

Le Conseil d'administration propose d'augmenter le capital action d'un montant minimal de CHF 375'000.- et d'un montant maximal de CHF 750'000.- de la manière suivante :

- Par compensation d'une créance de CHF 375'000 de Melody Investment CO L.L.C en 37'500 actions d'une valeur nominale de CHF 10, privilégiées quant au droit de vote.

- Par apport en espèce de CHF 375'000, selon souscription des actionnaires existants. Les actionnaires A (porteur d'actions à CHF 10.-) et les actionnaires B (porteurs d'actions à CHF 100.-) disposent des mêmes droits de souscription dans leur propre catégorie.
- Seront mis au vote une augmentation de capital minimale de 37'500 actions de valeur nominale de CHF 10.-, privilégiées quant au droit de vote, et une augmentation de capital maximale de 57'697 actions de valeur nominale de 10.-, privilégiées quant au droit de vote, et une augmentation de capital maximale de 406 actions de valeur nominale de CHF 100.- *(des fractions d'actions seront arrondies vers l'unité inférieure)*

Les actionnaires qui souhaitent participer à l'Assemblée générale extraordinaire du 28.10.2022 ou donner procuration à effet de représentation sont priés de s'adresser à la société au 024-455 22 22.

L'actionnaire qui ne retourne pas le bulletin de souscription jusqu'au 28 octobre 2022 renonce à son droit préférentiel de souscription.

2. Elections statutaires.

2.1 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose à l'élection M. Amro Alotaishan comme membre du Conseil d'administration avec signature collective à deux.

3. Divers

Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter par le **Conseil d'administration** sont priés d'adresser la procuration dûment complétée et signée au siège de la société, à Sainte-Croix, jusqu'au 18 octobre 2022 au plus tard. Dans ce cas, le Conseil d'administration se chargera de faire exercer, sauf avis contraire par écrit, le droit de vote conformément aux propositions du Conseil.